

The logo for Aelis Farma, featuring the company name in a white, sans-serif font next to a blue, stylized ribbon graphic that forms a four-lobed shape.

AELIS
FARMA

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022

Le présent rapport financier semestriel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 septembre 2022 conformément à l'article L 451-1-2 du code monétaire et financier.

Des exemplaires du présent rapport financier semestriel sont disponibles sans frais au siège social de Aelis Farma SA, 146 rue Léo Saignat Institut François Magendie 33000 Bordeaux.

Ce rapport semestriel peut également être consulté librement sur le site internet de la Société (<https://www.aelisfarma.com/>) ainsi que sur le site de stockage centralisé des informations réglementées des sociétés cotées géré par la Direction de l'information légale et administrative française (<https://www.info-financiere.fr>)



TABLE DES MATIÈRES

Section 1 - Propos introductifs	4
1.1. Responsable du rapport financier semestriel	4
1.2. Attestation de la personne responsable	4
1.3. A propos d'Aelis Farma	4
1.4. Mot du Directeur Général	5
Section 2 - Commentaires sur l'activité du premier semestre 2022.....	6
2.1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice	6
2.2. Examen des comptes et résultat	7
2.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées	11
2.4. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	11
2.5. Utilisation des instruments financiers par la Société	18
2.6. Activités de la Société en matière de recherche et développement	19
2.7. Activité des filiales et sociétés contrôlées	20
2.8. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir	20
2.9. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	21
2.10. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital	22
Section 3 - Etats financiers IFRS au 30 juin 2022	24
3.1. Informations générales	27
3.2. Faits marquants de la période	28
3.3. Règles et méthodes comptables générales	29
3.4. Notes relatives à l'état de la situation financière	31
3.5. Notes relatives à l'état du résultat net	38
3.6. Note relative au tableau de flux de trésorerie	41
3.7. Transactions avec les parties liées	41
3.8. Evènements postérieurs à la clôture	42
3.9. Engagements hors bilan	42
Section 4 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels établis selon le référentiel IFRS.....	43

Section 1 - Propos introductifs

1.1. Responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Pier Vincenzo Piazza, Directeur Général de la Société Aelis Farma.

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

Le 27 septembre 2022,
Monsieur Pier Vincenzo Piazza,
Directeur Général de la Société Aelis Farma

1.3. A propos d'Aelis Farma

Fondée en 2013, Aelis Farma est une société biopharmaceutique à l'origine d'une nouvelle classe de médicaments, les inhibiteurs spécifiques de la signalisation du récepteur CB₁ du système endocannabinoïde (les CB₁-SSi). Ces nouvelles molécules recèlent un fort potentiel dans le traitement de nombreuses maladies du cerveau. Les CB₁-SSi ont été développés par Aelis Farma sur la base de la découverte d'un nouveau mécanisme naturel de défense du cerveau effectuée par l'équipe du Dr. Pier Vincenzo Piazza, Directeur Général de la Société (Vallée et al., Science 2014).

Aelis Farma développe deux candidats-médicaments « first-in-class » aujourd'hui au stade clinique, AEF0117 et AEF0217, et dispose d'un portefeuille de nouveaux CB₁-SSi qui sont en train d'être développés pour le traitement d'autres pathologies associées aux dérèglements de l'activité du récepteur CB₁.

AEF0117, qui cible les troubles liés à la consommation excessive de cannabis (addiction et psychose), s'est révélé efficace dans une étude clinique de phase 2a et est entré au deuxième trimestre 2022 dans une phase 2b aux Etats-Unis. Aelis Farma bénéficie d'un accord d'option de licence exclusive avec Indivior PLC, groupe pharmaceutique leader dans le traitement des addictions, pour le développement et la commercialisation de AEF0117.

AEF0217, qui cible différents troubles cognitifs dont ceux associés au syndrome de Down, progresse avec succès dans son programme de phase 1/2 et pourrait fournir les premières indications d'activité au premier semestre 2023. Ce composé a fait l'objet d'études de preuve de concept préclinique très étendues en utilisant des tests évaluant les fonctions cognitives, très innovants et à fort pouvoir prédictif. Dans ce contexte, AEF0217 a montré sa capacité à reverser de façon complète les déficits dans plusieurs modèles animaux de troubles cognitifs tels que les syndromes de Down et du X fragile, ainsi que dans certains déficits cognitifs qui accompagnent le vieillissement.

Basée à Bordeaux, au sein du Neurocentre Magendie, Aelis Farma s'appuie sur les talents de 23 collaborateurs hautement qualifiés.

1.4. Mot du Directeur Général

« Nous sommes très satisfaits des avancées réalisées au cours des six premiers mois d'activité de l'année 2022. Notre cotation sur Euronext en février 2022 nous a permis de lever 25,3 M€, renforçant considérablement notre structure financière. Cela nous permet de déployer sereinement notre stratégie à un horizon allant, selon nos prévisions, au moins jusqu'à fin 2024. Dans ce contexte nous sommes en ligne avec les objectifs annoncés au marché. AEF0117, notre candidat-médicament le plus avancé, développé pour le traitement des pathologies liées à la consommation excessive de cannabis, est entré dans une phase 2b qui nécessitera le recrutement de 330 patients. Les recrutements du programme de phase 1 (études chez les volontaires sains) ont été terminés pour AEF0217, notre deuxième candidat-médicament, développé pour traiter les déficits cognitifs et notamment ceux de la trisomie 21 (syndrome de Down). La deuxième partie de l'année s'annonce tout aussi dynamique, notamment avec l'accélération du recrutement des patients de la phase 2b pour AEF0117 et le passage attendu de AEF0217, en phase 1/2 chez des sujets porteurs d'une trisomie 21. Cette dernière étude vise à évaluer la sécurité de AEF0217 et sa pharmacocinétique chez les sujets trisomique et pourrait apporter les premières indications d'activité au cours du premier semestre 2023. »

Pier Vincenzo Piazza,
Directeur Général d'Aelis Farma

Section 2 - Commentaires sur l'activité du premier semestre 2022

2.1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

2.1.1. Activité en matière de recherche et développement

Pour le composé AEF0117, le premier semestre 2022 a été particulièrement marqué par :

- Le démarrage de la phase 2b et l'ouverture progressive de neuf centres cliniques identifiés aujourd'hui aux Etats-Unis. Cette étude en double aveugle contrôlée par placebo inclura 330 patients et vise à évaluer la capacité de trois doses de AEF0117 à réduire la consommation de cannabis chez des patients atteints d'un cannabis use disorder (CUD), définition médicale de l'addiction au cannabis.
- Le démarrage d'une étude clinique monocentrique (Univ. de Columbia) dite de « food effect ». Cette étude vise à évaluer l'impact de la prise de nourriture sur l'absorption de AEF0117.
- La consultation et le retour positif de la FDA sur une étude préclinique de toxicité juvénile qui va permettre d'administrer AEF0117 à des populations d'adolescents.
- Le bon déroulement des études complémentaires de toxicité (reprotoxicité et toxicité 6-9 mois) et de métabolisme, ainsi que l'optimisation de la production pharmaceutique (CMC).

Pour AEF0217, deuxième candidat médicament de la Société, ciblant des applications dans le domaine des déficits cognitifs et en particulier dans le domaine de la trisomie 21 (syndrome de Down), le premier semestre 2022 a plus particulièrement été marqué par :

- Le dépôt des dossiers réglementaires à l'agence du médicament espagnole (AEMPS) pour l'autorisation du démarrage de l'étude de phase 1/2 chez des sujets porteurs de trisomie 21. Cette étude en double aveugle (une dose de AEF0217 versus placebo) vise à évaluer la sécurité, l'absorption et fournir les premières indications d'activité de AEF0217 comme traitement des déficits cognitifs de la trisomie 21.
- La fin des recrutements des trois études du programme de phase I chez les volontaires sains. Ces études (Single Ascending Dose, SAD, Multiple Ascending Dose, MAD et Food Effect) se sont bien déroulées et aucun signe d'alerte n'a été relevé. Les résultats sont en train d'être analysés et audités avant d'être communiqués au deuxième semestre 2022.
- Le bon déroulement des études complémentaires pré-cliniques de toxicité (phototoxicité, reprotoxicité et toxicité 6-9 mois), de métabolisme et de production pharmaceutique (CMC) qui permet de viser l'entrée de AEF0217 en phase 2b en 2023.

Pour le programme de recherche en amont (programme de Discovery) les activités ont porté en particulier sur la caractérisation du mécanisme d'actions des CB₁-SSi et sur la caractérisation de nouveaux composés afin de sélectionner un nouveau candidat-médicament.

2.1.2. Ressources humaines et gouvernance

Sur le plan des ressources humaines, au cours du premier semestre 2022, un responsable chimiste médicinal a été recruté en contrat à durée indéterminée.

Au 30 juin 2022, la Société compte ainsi 22 salariés à temps plein, et un contrat d'apprentissage (qualité).

En date de ce rapport, tous les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté, les chercheurs sous contrat de concours scientifique et les principaux consultants clefs sont actionnaires de la Société et/ou détiennent des valeurs mobilières donnant accès au capital (BSA ou BSPCE).

2.1.3. Ressources financières

Sur un plan financier, le premier semestre 2022 a été marqué par la réalisation de l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment B), intervenue le 18 février 2022 aboutissant à une levée de 25,3 millions d'euros.

2.1.4. Investissements

Les principales acquisitions du premier semestre 2022 sont relatives à du matériel de laboratoire. Les investissements réalisés visent à permettre à la Société d'œuvrer au développement de sa nouvelle bibliothèque de molécules et de détenir l'entière propriété des nouvelles découvertes et des brevets qu'elle déposerait.

2.2. Examen des comptes et résultat

Les éléments financiers présentés dans ce chapitre sont issus des comptes semestriels de la Société établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de la Société avec les états financiers de la Société et leurs notes annexes présentés à la Section 3 du Rapport Financier Semestriel et toute autre information financière figurant dans le Rapport Financier Semestriel.

Un rappel des comptes de la période précédente est fourni à titre comparatif.

ETAT RESUME DU RESULTAT NET

En Keuros	30/06/22	30/06/21
Chiffre d'affaires	1 990	7 921
Autres produits des activités ordinaires	2 261	450
Produits des activités ordinaires	4 251	8 371
Frais de Recherche et Développement	(7 093)	(3 157)
Frais généraux et administratifs	(1 800)	(569)
Résultat opérationnel courant	(4 642)	4 647
Autres charges et produits opérationnels	-	-
Résultat opérationnel	(4 642)	4 647
Résultat financier	(5 710)	497
Résultat avant impôt	(10 352)	5 145
Impôts sur les bénéfices	-	(1 365)
Résultat net	(10 352)	3 781
Résultat par action (€/action)	(0,93)	9,46
Résultat dilué par action (€/action)	-	7,56

Produit des activités ordinaires

Au cours du premier semestre 2022, la Société a reconnu un chiffre d'affaires de 1.990 Keuros relatif à la quote-part de revenu du contrat d'option de licence avec Indivior PLC.

Les autres produits des activités ordinaires s'élèvent à 2.261 Keuros et correspondent aux quote-part de subventions à recevoir pour 1.425 Keuros et au Crédit Impôt Recherche pour 837 Keuros.

Résultat Opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit à -4.642 Keuros (contre 4.647 Keuros au 30 juin 2021), compte tenu :

- Des frais de recherche et développement pour 7.093 Keuros (contre 3.157 Keuros au 30 juin 2021), qui se décomposent comme suit :
 - Autres achats et charges externes : 5.989 Keuros (contre 474 Keuros au 30 juin 2021) ;
 - Charges de personnel : 1.045 Keuros (contre 866 Keuros au 30 juin 2021) ;
 - Propriété intellectuelle : 58 Keuros (contre 1.817 Keuros au 30 juin 2021),.

L'augmentation de ces frais par rapport au 30 juin 2021 est liée principalement aux activités R&D de nos deux composés AEF0117 et AEF0217 (telles que décrites au § 2.1.1).

- Des frais généraux et administratifs pour 1.800 Keuros (contre 569 Keuros au 30 juin 2021), qui se décomposent comme suit :
 - Autres achats et charges externes : 1.127 Keuros (contre 251 Keuros au 30 juin 2021) ;
 - Charges de personnel : 673 Keuros (contre 318 Keuros au 30 juin 2021).

L'augmentation de ce poste comparativement au 30 juin 2021 est liée principalement aux frais engagés dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société et n'ayant pas été imputés sur la prime d'émission.

Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à -5.710 Keuros et est principalement constitué de la charge financière, non-cash, reflétant l'effet de la conversion des obligations convertibles, en application des normes IFRS relatives aux instruments financiers.

Résultat Net

Le résultat de la période ressort déficitaire à hauteur de 10.352 Keuros.

ETAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE

En Keuros	30/06/22	31/12/21
Immobilisations incorporelles	190	90
Immobilisations corporelles	185	196
Actifs financiers non courants	310	-
Total actifs non courants	686	287
Créances et charges constatées d'avance	4 618	3 299
Stocks	52	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 789	24 710
Total actifs courants	44 460	28 027
TOTAL ACTIF	45 145	28 313
Capitaux propres	23 889	899
Engagements envers les employés	78	101
Dettes financières non courantes	3 289	5 254
Produits constatés d'avance non courants	2 328	6 339
Dérivés passifs	-	1 505
Total passifs non courants	5 695	13 199
Dettes financières courantes	965	1 158
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 900	2 243
Dettes fiscales et sociales	406	469
Dettes d'impôt exigible	-	-
Produits constatés d'avance courants	11 290	10 346
Total passifs courants	15 561	14 216
TOTAL PASSIF	45 145	28 313

Au 30 juin 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 45.145 Keuros, contre 28.313 Keuros au 31 décembre 2021.

Actifs non courants

Les actifs non courants s'établissent à 686 Keuros contre 287 Keuros pour l'exercice précédent. Ils sont constitués d'immobilisations incorporelles et corporelles pour respectivement 190 Keuros et 185 Keuros. La hausse des immobilisations incorporelles par rapport au 31 décembre 2021 s'explique par l'activation d'une redevance versée aux propriétaires des brevets lors du franchissement de jalons techniques.

Les actifs financiers non courants, pour 310 Keuros correspondent au solde espèce du contrat de liquidité mis en œuvre avec Natixis ODDO-BHF.

Actifs courants

Les actifs courants comprennent les créances et charges constatées d'avance pour 4.618 Keuros contre 3.299 Keuros au titre de l'exercice précédent. Elles correspondent notamment :

- Aux charges constatées d'avance pour 1.710 Keuros au 30 juin 2022 contre 1.607 Keuros au 31 décembre 2021 ;

- A la créance de crédit impôt recherche, nette d'impôt sur les bénéfices, de 2021 et 2022 pour 1.821 Keuros contre de 891 Keuros au titre de l'exercice précédent ;
- Aux subventions à recevoir pour un total de 698 Keuros contre 352 Keuros au 31 décembre 2021 ;
- A la créance de TVA pour 302 Keuros contre 368 Keuros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des créances et charges constatées d'avance décrites ci-dessus, de la valeur du stock et de la trésorerie à la clôture, respectivement 4.618 Keuros, 52 Keuros et 39.789 Keuros, les actifs courants s'établissent à 44.460 Keuros contre 28.027 Keuros au titre de l'exercice précédent.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 23.889 Keuros (contre 899 Keuros au titre de l'exercice précédent), compte tenu principalement :

- De la levée de 25,3 millions d'euros lors de l'introduction en bourse de la Société, ayant généré une augmentation du capital social et de la prime d'émission respectivement de 7 Keuros et de 25.283 Keuros ;
- De l'augmentation de capital liée à la conversion des obligations convertibles, ayant généré une augmentation du capital social et de la prime d'émission respectivement de 4 Keuros et de 9.290 Keuros ;
- De la division du nominal de l'action et de l'exercice de BSA et BSPCE, ayant généré une augmentation nette du capital social et de la prime d'émission respectivement de 35 Keuros et de 219 Keuros ;
- Des coûts liés aux opérations sur le capital, imputés sur la prime d'émission pour 2.289 Keuros ;
- Du résultat de l'exercice de -10.352 Keuros et de l'affectation en réserves du résultat de l'exercice précédent pour 3.356 Keuros ;
- De la reconnaissance, en « autres éléments du résultat global », d'un impact de 916 Keuros lié à la juste valeur découlant des instruments de couverture du risque de change lié au dollar au cours de la période.

Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières s'établissent à 4.254 Keuros au 30 juin 2022, contre 6.412 Keuros au 31 décembre 2021. Elles se répartissent en :

- Dettes non courantes pour 3.289 Keuros, constituées de la part long-terme des prêts et avances remboursables de la Société ;
- Dettes courantes pour 965 Keuros, constituées de la part court-terme des prêts et avances remboursables de la Société.

La baisse des dettes financières est principalement liée à la conversion des obligations convertibles lors de l'introduction en bourse de la Société, ayant conduit, à la conversion en capital de l'emprunt obligataire ainsi que du dérivé passif au 30 juin 2022.

Produits constatés d'avance (courants et non courants)

Les produits constatés d'avance s'établissent à 13.618 Keuros contre 15.541 Keuros, au 31 décembre 2021. Ils correspondent à la part du revenu Indivior PLC associée à l'obligation future de performance, reconnue à l'avancement par les coûts pendant l'exécution de la phase 2b du programme AEF0117. Ils se répartissent entre part courante, pour 11.290 Keuros et part non courante

pour 2.325 Keuros. Le chiffre d'affaires reconnu sur la période s'élève à 1.990 Keuros, ce qui explique la variation des produits constatés d'avance.

2.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Se référer au § 2.1 ci-avant qui décrit en particulier l'avancement du programme de recherche et développement sur l'exercice et fait le point sur les différentes ressources et investissements.

2.4. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La politique de gestion des risques de la Société a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels la Société est confrontée, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre pour s'en assurer.

2.4.1. Gestion des risques par les organes de gouvernance et de direction

La gestion des risques stratégiques, opérationnels et financiers, et du contrôle interne de la Société est suivie avec attention et pilotée par la Direction de la Société, le Comité d'audit et le Conseil d'Administration de la Société. Dans le cadre de la préparation du projet d'introduction en bourse, la Direction de la Société a engagé un chantier d'identification plus large et structuré des risques, de leur évaluation et de leur gestion.

La mission principale de la gestion des risques est d'identifier, évaluer et prioriser les risques ainsi que d'assister la direction de la Société dans le choix de la stratégie de gestion des risques la plus appropriée et, afin de limiter les risques significatifs résiduels, définir et assurer le suivi des plans d'actions liés.

L'objectif principal du contrôle interne est de permettre à la Société d'atteindre ses objectifs, en définissant et en mettant en œuvre les contrôles internes appropriés afin d'adresser les risques identifiés dans le cadre de la conduite des activités de la Société.

L'identification et le traitement des risques majeurs auxquels la Société pourrait faire face sont assurés sous la responsabilité de la direction générale, de la direction des opérations, et de la direction financière. La gestion des risques et le contrôle interne sont pilotés à la fois par le Directeur Général, la directrice des opérations et la direction financière.

Le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne de la Société repose sur plusieurs éléments, notamment, la maîtrise des risques technologiques, la maîtrise des autres risques opérationnels, et le suivi du dispositif de contrôle interne de la Société.

Les dispositifs mis en place par la Société pour répondre à ces enjeux incluent en particulier :

- La mise en place d'une gouvernance active, par l'intermédiaire d'un Conseil d'Administration composé de membres représentant des investisseurs historiques de la Société, et des administrateurs indépendants ayant une expérience et des compétences reconnues dans le domaine des biotechnologies dans lequel évolue la Société. Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 4 fois par an, mais est convoqué lorsque toute évolution clef dans la gestion ou la stratégie de l'entreprise le justifie ; les points abordés lors des Conseils d'Administration incluent un agenda juridique et financier, un point d'avancement de la Recherche et Développement, un point d'avancement sur les autres opérations de la Société comme par exemple les ressources humaines, les actions prises en matière de

communication, partenariats potentiels et recherches de financements dilutifs et non dilutifs. Des points réguliers sont réalisés, autant que de besoin, avec le Président du Conseil d'Administration afin d'assurer la qualité et la pertinence des échanges au sein du Conseil. Le Président du Conseil d'Administration s'assure que chaque membre ou censeur exprime son opinion sur les points présentés.

- Des autorisations sont obtenues en cas de dépassement anticipé de certaines enveloppes budgétaires initialement définies, de nouvelles études programmées, ou de réorientations dans les programmes de développement scientifiques, soit par le biais de révisions budgétaires, soit par le biais de délibérations spécifiques ;

Des Comités ont été mis en place et se réunissent au moins deux fois par an (Comité d'audit et Comité des rémunérations) :

- Le Comité d'audit approfondit en particulier le processus d'élaboration budgétaire en fin d'année pour assurer la pertinence et cohérence des enveloppes de dépenses proposées. Il se réunit aussi pour la revue des comptes annuels et semestriels, revoit les options comptables retenues, les écarts entre les dépenses réalisées et les dépenses budgétées, et échange avec le commissaire aux comptes sur le contenu de sa mission, les éléments clefs analysés lors de ses travaux, les risques identifiés et leur traduction comptable.
- Le Comité des rémunérations intervient pour définir en début d'année les objectifs des dirigeants, sur la base du plan stratégique et financier de la Société ; ces objectifs peuvent porter en particulier sur le respect des délais des études clef programmées, le dépôt de brevets pour améliorer la protection de propriété industrielle de la Société, l'obtention de financements dilutifs ou non dilutifs, le recrutement de personnel clef. En fin d'année, le Comité se réunit pour évaluer l'atteinte des objectifs identifiés en prenant en compte aussi d'autres événements survenant en cours d'année qui auraient focalisé les efforts de l'équipe managériale et propose au Conseil d'Administration la rémunération variable correspondante. A compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le Comité des rémunérations est également en charge de nominations et de la Responsabilité Sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE).
- Sur un plan opérationnel, le contrôle interne de la Société repose en particulier sur une séparation des tâches et une forte implication des dirigeants dans les engagements de dépenses, les autorisations de règlement et les paiements aux tiers.
- L'élaboration et le suivi régulier du budget des dépenses, avec une granularité fine permet de disposer d'un outil de pilotage prédictif des éventuelles évolutions budgétaires grâce en particulier à des échanges réguliers et fréquents avec les acteurs opérationnels clefs de l'entreprise. La mise en place d'outils de comptabilité analytique et de suivis de temps par collaborateur renforce la capacité de l'entreprise à fournir des informations fiables et pertinentes aux différentes parties prenantes (actionnaires, financeurs, partenaires bancaires...).

2.4.2. Gestion des risques liés au développement des produits de la Société

Les activités de R&D de la Société sont concentrées sur le développement de AEF0117, son produit candidat le plus avancé, et de AEF0217, ainsi que sur le développement de nouveaux candidats-médicaments. La valeur de la Société est significativement dépendante de la conduite et du succès des études précliniques et des essais cliniques futurs de candidats-médicaments présents et futurs.

La stratégie de sécurisation de ses activités de Recherche et Développement par la Société repose sur les démarches suivantes :

- Diversification du son portefeuille de produits : dès 2018 la Société a initié le développement de AEF0217 dans les déficits cognitifs du syndrome de Down (trisomie 21) afin d'ajouter un deuxième candidat-médicament au pipeline de la Société. L'entrée en phase clinique de ce composé depuis octobre 2021 (Programme de phase 1) et le financement par le biais du programme ICOD (H2020), permettent à la Société d'envisager de réaliser d'autres études cliniques de phase 2 afin d'établir des preuves d'efficacité dans d'autres déficits cognitifs médiés par le récepteur CB₁. Enfin, la Société ambitionne de renforcer le développement et la qualification de sa bibliothèque de CB₁-SSi avec pour ambition de sélectionner un troisième candidat-médicament pouvant rentrer en développement préclinique réglementaire.
- Mise en place de partenariats stratégiques avec des Key Opinion Leaders (KOL) et des institutions clef dans les domaines visés. Ainsi, le développement de AEF0117 dans l'addiction au cannabis s'est inscrit dès 2014 dans une collaboration avec le NIDA (National Institute on Drug Abuse, Institut faisant partie du NIH, l'Institut National de la Santé des États-Unis). Au-delà du financement significatif apporté par le NIDA, la Société a bénéficié de son accompagnement, en particulier dans le développement de preuves de concept précliniques chez le singe, et dans la définition de la stratégie de développement clinique et dans les interactions avec les autorités réglementaires (FDA). Dans le cas de AEF0217, la réunion d'un comité scientifique composé de KOL dans le domaine des troubles cognitifs a permis la validation des preuves de concept précliniques obtenues par la Société et a été une étape clef pour la décision d'initier les études nécessaires pour la première administration à l'homme de ce composé. Grâce au projet ICOD financé par le dispositif H2020 de la commission européenne la Société a pu réunir autour de son projet de développement de AEF0217 des KOL européens et un réseau de centres cliniques qui mèneront l'étude de phase 2 dans les déficits cognitifs du syndrome de Down.
- Renforcement des équipes cliniques, sous l'égide de Helle Mengel, Directrice du Développement clinique de la Société, afin de bénéficier de l'expertise de spécialistes dans le développement clinique et dans les enjeux réglementaires spécifiques au domaine des neurosciences. L'apport de Madame Mengel et de l'équipe clinique est aussi essentiel dans le processus de sélection des prestataires externes devant encadrer le déroulement des études ainsi que dans le choix des centres cliniques pour sécuriser le recrutement et la réalisation opérationnelle des études. La Société estime que la connaissance approfondie par cette équipe des caractéristiques du mécanisme d'action novateur des candidats-médicaments de la Société, des preuves de concepts précliniques, et des études pharmacologiques de sécurité, sont autant d'atouts pour permettre la réalisation d'études ciblant les bons objectifs thérapeutiques et minimiser les risques d'exécution. La connaissance approfondie par l'équipe clinique des bonnes pratiques du secteur, en particulier dans le domaine du contrôle et de l'audit qualité, ont permis la mise en place de procédures internes conformes aux normes du secteur au sein duquel opère la Société. L'interaction régulière avec la Direction des opérations de la Société assure un processus d'échange permettant l'anticipation des difficultés, une grande réactivité face aux éventuels aléas opérationnels rencontrés, et l'identification et maîtrise des éventuels délais et dépassements budgétaires que tout projet de cette envergure rencontre.
- La Société réalise en permanence un travail de veille sur les évolutions dans le domaine des modulateurs du récepteur CB₁ afin d'identifier des évolutions, marchés, compétiteurs éventuels, et être en mesure, le cas échéant, de nouer des partenariats avec des groupes académiques ou des structures privées développant des technologies pertinentes pour sa stratégie.

2.4.3. Gestion des risques liés aux autorisations réglementaires et à la commercialisation future des produits de la Société

Ayant le potentiel d'être la première société à même de développer et, le cas échéant, en cas de succès, de commercialiser un médicament dans les deux principales indications visées par la Société (addiction au cannabis et déficits cognitifs liés au syndrome de Down), cette dernière est confrontée aux risques inhérents à l'absence de chemin réglementaire balisé auprès des agences réglementaires.

Pour répondre à ces enjeux, la Société a pour politique de s'entourer de compétences externes très en amont dans le processus de développement de ses produits. Elle travaille à cet effet en étroite collaboration avec des cabinets de conseil réglementaire renommés, ayant participé à la mise sur le marché de nombreuses molécules. Ces interactions permettent à la Société d'élaborer les supports clés du développement réglementaire, en particulier le Quality Target Product Profile (QTPP), le Target Product Profile (TPP), ainsi que l'anticipation de plans de développements complets détaillant les interactions nécessaires avec les agences réglementaires et envisageant la possibilité de bénéficier de procédures réglementaires accélérées (fast track, orphan drug en particulier).

De plus, pour AEF0117, la Société a ainsi sollicité dès la fin de l'étude clinique de phase 2a un « type B meeting » auprès de la FDA permettant de discuter du plan global de développement de ce candidat-médicament pour le traitement des troubles liés à l'usage excessif de cannabis ainsi que du protocole de la future phase 2b. La signature du partenariat industriel avec Indivior PLC en Juin 2021 lui permet aujourd'hui de bénéficier des échanges avec un spécialiste du secteur de l'addiction : les Joint Steering Committees récurrents entre les deux parties permettent à la Société de bénéficier de l'expertise de ce Groupe dans les étapes « aval » réglementaires et commerciales (y compris la prise en charge future des traitements par les agences de santé des divers pays clés ciblés).

Dans le cas de AEF0217 dans les déficits du syndrome de Down, la constitution du consortium ICOD, financé par un programme européen H2020, permet à la Société de structurer une stratégie de développement partagée avec les experts européens les plus reconnus dans ce domaine, et ainsi de sécuriser les axes de développement retenus.

Ces différents échanges, et la participation à des congrès internationaux dans les domaines d'expertise de la Société, permettent à cette dernière de réaliser une veille scientifique et stratégique.

Les enjeux relatifs au positionnement concurrentiel des candidats-médicaments et technologies de la Société sont principalement analysés en interne, avec l'acquisition éventuelle d'études pertinentes, et la sollicitation du réseau de KOL dont bénéficie la Société.

2.4.4. Gestion des risques juridiques, de conformité et liés à la propriété intellectuelle

2.4.4.1. Responsabilité des produits

Afin de se prémunir contre le risque d'engagement de sa responsabilité en cas de dommages générés par l'utilisation de ses produits, des polices d'assurance spécifiques sont souscrites par la Société pour chacun des essais cliniques dont la Société est le promoteur. La tarification et les montants garantis dépendent de la réglementation et de la législation locale applicable au centre d'investigation clinique concerné. En France, le Code de la santé publique prévoit une obligation d'assurance des promoteurs d'essais cliniques. Dans les pays où il n'y a pas une telle obligation,

la Société a néanmoins souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité du fait de la réalisation d'essais cliniques. Le montant global des primes dépend du nombre de patients inclus dans les essais et de leur situation géographique. La Société estime être suffisamment couverte pour chacun des essais en cours.

2.4.4.2. Gestion des risques de propriété intellectuelle

La Société a, dès sa création, mis en place une politique de protection intellectuelle en son sein et vis-à-vis des tiers.

En interne, les équipes de chercheurs sont sensibilisés sur les enjeux clés liés à la protection intellectuelle. Tout échange avec des partenaires potentiels, qu'ils soient académiques ou des sociétés commerciales, se fait dans le respect des règles de protection par la mise en place d'accords de confidentialité, de MTA (Material Transfer Agreement, ou accords d'utilisation des composés de la Société) et revue des clauses contractuelles par l'équipe juridique interne de la Société, et par des consultants spécialisés le cas échéant. Ainsi, la Société dispose en interne de deux collaborateurs alliant compétences juridiques et scientifiques pour piloter les enjeux de propriété intellectuelle et être les interlocuteurs experts des sociétés de conseil en propriété industrielle.

En externe, la Société a recours à des cabinets conseils internationaux, y compris basés aux Etats-Unis, pour assurer la qualité des dossiers de demande de brevets déposés au regard des réglementations des divers pays, mais aussi pour échanger avec les examinateurs pendant la période d'examen des demandes.

Aelis Farma poursuit une stratégie active pour protéger ses inventions et sa propriété intellectuelle, privilégiant les brevets conférant une protection forte de la molécule candidat-médicament en elle-même (brevet de composition), et renforçant ultérieurement cette propriété intellectuelle en déposant des brevets d'application spécifique dans les domaines thérapeutiques ou les indications thérapeutiques d'intérêt.

En protégeant de manière systématique la structure des molécules des candidats-médicaments développés par la Société, et leurs principaux usages, la Société vise à empêcher toute exploitation commerciale de ses candidats-médicaments par tout tiers dans n'importe quel domaine durant la durée de validité des brevets de composition et de façon renforcée dans les applications thérapeutiques d'intérêt par des brevets d'application.

La Société surveille aussi les produits commercialisés par ses concurrents et intentera des actions en contrefaçon si de tels agissements sont révélés.

Toutes les demandes de brevet et brevets externes portés à la connaissance de la Société, notamment au cours des procédures d'examen des demandes de la Société, font l'objet d'un examen scrupuleux quant à leur éventuel impact sur la liberté d'exploitation des technologies de la Société.

2.4.4.3. Conformité à la réglementation en matière de protection des données personnelles et médicales

La Société adopte également une approche juridique pour sécuriser chaque projet en protégeant les droits des individus dans des cadres juridiques tels que les contrats, les déclarations de confidentialité et les formulaires de consentement. La Société met en œuvre des procédures pour protéger les données personnelles de ses employés, des patients, des professionnels de santé et des autres partenaires avec lesquels elle interagit.

Dans le cadre des essais cliniques réalisés aux Etats-Unis, la Société a recours à des prestataires assujettis obligatoirement ou volontairement au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à ce titre ont le niveau de protection des données requis par l'Europe.

2.4.5. Gestion des risques liés aux opérations de la Société

Les enjeux relatifs à la sélection et au suivi des partenaires en charge de la production des produits de la Société, et des développements cliniques et précliniques est pilotée étroitement par la Direction des Opérations de la Société. Le processus mis en place repose sur la mise en concurrence quasi systématique des principaux partenaires, la prise en compte dans ce processus de leur assise financière, leur capacité à proposer à la Société des solutions évolutives pour permettre d'inscrire ces relations dans la durée (capitalisation sur les savoirs et savoirs faire des partenaires).

Dans la mesure du possible, la Société a recours à des prestataires de premier rang, ayant une taille leur permettant de faire face à des aléas éventuels par relocalisation de l'activité en cas de force majeure, et pouvant assurer la mise en place de plans de remédiation rapides le cas échéant. Conformément aux pratiques du secteur de l'industrie pharmaceutique, la Société a mis en place un processus qualité interne centré en particulier sur l'évaluation des prestataires et le monitoring des déviations identifiée. La Société réalise des audit qualité des principaux prestataires conformément aux normes en vigueur dans l'industrie pharmaceutique.

La recherche de diversification des sources d'approvisionnement est en cours pour sécuriser les matières qualifiées de stratégiques.

Enfin, la politique de recrutement de la Société, permettant de diversifier les expériences et d'intégrer des personnes ayant une connaissance des divers acteurs du secteur, permet de bénéficier de retours d'expérience et de faire évoluer ses pratiques.

2.4.5.1. Risques liés à l'absence d'organisation de vente, de commercialisation et de distribution

Le business model de la Société repose sur le développement d'un candidat-médicament jusqu'à sa mise sur le marché et à trouver, au moins initialement, des partenaires pour sa commercialisation. Ainsi, pour AEF0117, la Société a démontré sa capacité à mettre en œuvre une telle stratégie en signant un accord d'option de licence pour la commercialisation de ce candidat-médicament dans le domaine des pathologies induites par l'usage excessif du cannabis. L'équipe managériale a de ce fait acquis une expérience précieuse en négociation et mise en place de partenariats, y compris par le recours à des conseils externes spécialisés afin que ces derniers soient à ses côtés si des opportunités sont identifiées pour les autres candidats-médicaments.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie de recherche de partenaires, la Société réalise une veille des acteurs du secteur et communique régulièrement pour faire connaître ses composés. Elle a pour ambition d'intensifier ses participations à de nombreux congrès et rencontres du secteur des biotechnologie pour renforcer sa notoriété. La cotation sur le marché réglementé fait partie de cette stratégie.

2.4.5.2. Politique de gestion des collaborateurs clefs

La Société a mis en place une récente politique de recrutement lui permettant de dédoubler les postes clef de l'entreprise, diversifier les profils de ses collaborateurs et faire face à l'évolution de ses programmes de Recherche et Développement. Dans ce contexte, sa politique salariale vise à positionner ses rémunérations au niveau du marché afin d'attirer les talents sur un plan national

voire international. Aelis Farma envisage par ailleurs de poursuivre sa politique d'attribution d'outils d'intéressement au capital de la Société, ouvert à tous les salariés de l'entreprise, avec pour critère principal la fidélisation des collaborateurs sur la durée. Dans le contexte actuel d'évolution des modes de travail à la suite de la pandémie de la Covid19, la Société a aussi mis en place un dispositif et les moyens techniques nécessaires lui permettant de passer en mode télétravail sans perte d'efficacité dès que cela pourrait s'avérer nécessaire.

2.4.5.3. Risques liés à la cybersécurité

L'organisation des données de la Société est structurée autour d'une solution de données tierce sur le cloud, permettant une moindre exposition à une attaque ciblée par les systèmes de sécurité et redondance mis en place par ce prestataire. Des procédures internes strictes de changement des mots de passe, mise à jour des logiciels de sécurité, et sauvegardes sur des systèmes redondants ont été mises à place.

Pour la sécurisation de ses moyens d'échanges et stockage des données cliniques, la Société a recours à des prestataires ayant des procédures conformes au RGPD permettant la sécurisation des données cliniques, y compris leur sauvegarde et leur intégrité.

2.4.5.4. Risques liés à la crise sanitaire pour les opérations générales et cliniques

Pendant la pandémie de Covid 19, la Société a mis en place une politique de télétravail privilégiant le travail à distance conformément aux recommandations gouvernementales. Ce changement a été accompagné par la mise à disposition de tous les outils et matériels nécessaires facilitant le télétravail, ainsi que la mise en place d'interactions fréquentes et structurées pour intégrer les nouveaux collaborateurs et conforter la cohésion et l'esprit d'équipe. Au niveau de ses prestataires, elle a mis en place une communication fréquente avec ses sous-traitants pour assurer la continuité des prestations dans les meilleures conditions possibles, ou le cas échéant, leur arrêt ou leur report maîtrisé. Avec les prestataires cliniques, des contacts réguliers sont en place pour évaluer leur niveau de préparation, d'exposition et d'anticipation des risques liés aux études cliniques en environnement Covid.

2.4.6. Gestion des risques financiers

2.4.6.1. Financement et liquidités

L'activité fortement capitalistique de la Société l'a amenée à développer des approches basées sur l'identification et l'anticipation des besoins financiers. La gestion de ces risques repose sur :

- Un processus budgétaire régulier, principalement orienté vers la gestion de trésorerie et du contrôle de l'évolution du budget de R&D, partagé en interne entre les différents acteurs de l'entreprise, et supervisé régulièrement par la gouvernance de la Société (Conseil d'Administration, Comité d'audit) ;
- La recherche de financement non dilutifs par l'équipe de direction, auprès de partenaires nationaux, européens et internationaux. Ces recherches de financement ont notamment permis à la Société de bénéficier de financements de Bpifrance, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et de partenaires bancaires ainsi que de subventions de l'Union Européenne et du NIDA-NIH;

- La recherche de financements dilutifs auprès d'investisseurs spécialisés et des fonds qui accompagnent historiquement la Société.
- L'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B), réalisée postérieurement à la clôture en février 2022, permet à la Société de diversifier ses sources de financement de haut de bilan en ayant la possibilité d'avoir recours aux marchés financiers.

Lors de mise en place de financements importants (levées de fonds, partenariats industriels), les fonds mis à disposition sont placés auprès des partenaires bancaires de la Société, sur des supports sans risque.

2.4.6.2. Crédit Impôt Recherche

Le crédit impôt recherche constitue une ressource significative de financement de la Société. Afin de répondre de la manière la plus adaptée à l'évolution de la réglementation et de la complexité des règles applicables, la Société a mis en place une organisation interne visant à gérer au mieux ces enjeux, notamment aux fins de la sélection des dépenses et des prestataires éligibles, de l'élaboration de la documentation appropriée, et d'anticiper les évolutions défavorables éventuelles.

Cette organisation repose sur :

- Le recours à des expertises externes (expert-comptable et cabinet spécialisé dans ce domaine et tout particulièrement appliqué au secteur santé) ;
- La mise en place d'une veille réglementaire régulière pour anticiper les évolutions, prendre connaissance de la jurisprudence, assurer la qualité de la documentation élaborée ;
- La mise en place d'un processus de gestion du risque au sein des équipes opérationnelles, afin d'identifier dès la passation de commande l'éligibilité des prestataires et des prestations aux mécanismes du CIR sur l'impulsion de la Direction Financière ;
- La qualification de l'éligibilité potentielle des dépenses dès l'élaboration du budget, permettant de maîtriser les enjeux de flux financiers liés à ce mécanisme ;
- La mise en place d'un suivi de temps au maillage adapté aux particularités de l'activité de recherche de la Société et de l'éligibilité ou pas de chacun des jalons telle que définie par le ministère de la Recherche français.

2.5. Utilisation des instruments financiers par la Société

L'exposition de la Société au risque de change est liée à l'existence de dépenses dans une autre devise que l'euro (principalement en dollar américain), monnaie fonctionnelle de la Société et de présentation des états financiers.

En 2021, la Société a choisi de mettre en place une auto-couverture en dollar à la suite de l'encaissement des 30 millions de dollars de l'option de licence contractualisée avec Indivior PLC. Ainsi, ces fonds en dollars serviront à financer les coûts futurs du programme de recherche réalisés dans cette devise (études liées à AEF0117 aux Etats-Unis), constituant ainsi une couverture de change naturelle.

En 2022, la couverture de change en dollar reste maintenue afin de financer le coût des études liées à AEF0117 réalisées aux Etats-Unis et libellées en dollar.

2.6. Activités de la Société en matière de recherche et développement

La Société a développé une nouvelle classe pharmacologique, les inhibiteurs spécifiques de signalisation du récepteur cannabinoïde de type 1 (CB₁-SSi), qui pourrait permettre de proposer des traitements viables pour certains états pathologiques liés à une hyperactivité du récepteur CB₁, le principal récepteur du système endocannabinoïde. Les CB₁-SSi reproduisent un mécanisme naturel que le cerveau utilise pour combattre l'hyperactivité du récepteur CB₁. Ce récepteur est impliqué dans la régulation de plusieurs fonctions physiologiques et donc dans l'apparition de plusieurs maladies du cerveau, donnant ainsi accès à de multiples aires thérapeutiques.

Les CB₁-SSi semblent capables d'inhiber uniquement les signaux cellulaires impliqués dans la pathologie en épargnant l'activité physiologique normale du récepteur. Grâce à ce mode d'action très novateur, jamais testé auparavant chez l'homme, Aelis Farma a pu montrer que les CB₁-SSi sont, à ce jour, non seulement efficaces mais aussi bien tolérés et dépourvus d'effets secondaires significatifs. Ce mode d'action est très différent de celui des générations précédentes d'antagonistes du CB₁ qui bloquaient la totalité de l'activité du récepteur entraînant des effets secondaires graves qui rendaient leur utilisation chez l'homme difficile. Pour ces raisons, les CB₁-SSi promettent d'apporter des solutions thérapeutiques à des maladies aujourd'hui sans traitement.

Les produits développés par Aelis Farma sont de nouvelles entités moléculaires (NME) appartenant à la classe chimique générale des petites molécules et à la nouvelle classe pharmacologique nommée inhibiteurs spécifiques de signalisation du récepteur CB₁ du système endocannabinoïde (CB₁-SSi).

Aelis Farma a deux candidats-médicaments au stade clinique :

- AEF0117, le candidat-médicament le plus avancé, pour lutter contre les effets néfastes du cannabis et en particulier les troubles de l'usage du cannabis (CUD) qui est la définition actuelle de l'addiction au cannabis dans le manuel diagnostique de référence DSM-5. On estime qu'au sein de l'Union Européenne, aux États-Unis, au Canada et en Australie, 7,2 millions d'individus ont été diagnostiqués avec des troubles de l'usage excessif du cannabis (Cannabis Use Disorder, CUD). Les études menées par la Société sur des animaux et des humains avec AEF0117 suggèrent que ce composé pourrait diminuer à la fois la motivation à consommer du cannabis et l'impact négatif du cannabis sur le cerveau. De plus, AEF0117 a démontré des caractéristiques pharmacocinétiques, toxicologiques, pharmaceutiques et de tolérabilité favorables confirmant son potentiel pour le traitement du CUD. Le programme de développement actuel de AEF0117, réalisé en collaboration avec Indivior PLC, le leader en médecine de la dépendance, vise à réaliser une étude de phase 2b, qui a démarré au premier semestre 2022 chez des patients souffrant de CUD, et à conduire des études complémentaires cliniques et non-cliniques afin de préparer l'entrée de AEF0117 dans les études confirmatoires de phase 3.
- AEF0217, le deuxième candidat-médicament, est développé pour le traitement des troubles cognitifs, avec comme première cible le déficit cognitif du syndrome de Down (trisomie 21), un besoin médical non satisfait important. On estime à 0,8 million le nombre de personnes vivant avec le syndrome de Down dans l'Union Européenne, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon, avec une prévalence qui augmente en raison des grossesses tardives et de l'espérance de vie plus longue de ces personnes. AEF0217 a été capable de restaurer le déficit de la mémoire de travail des souris trisomiques, un déficit cognitif clef du syndrome de Down, sans induire d'effets secondaires comportementaux ou physiologiques identifiables dans la fourchette des doses thérapeutiques. Grâce à cette combinaison unique d'efficacité et d'innocuité, particulièrement importante pour la

population fragile des trisomiques, AEF0217 pourrait permettre un bond prodigieux dans la qualité de vie et l'intégration sociale des personnes vivant avec le syndrome de Down. AEF0217 a complété le programme de phase 1 chez des volontaires sains, sans qu'aucun effet indésirable majeur n'ait été signalé à ce jour (analyse et audit en cours), et devrait entrer dans une phase 1/2 chez les sujets trisomiques au dernier trimestre 2022/premier trimestre 2023.

Les troubles de l'usage excessif du cannabis et les déficits cognitifs associés au syndrome de Down ont été sélectionnés en priorité par Aelis Farma car ils représentent des besoins médicaux non satisfaits majeurs ouvrant ainsi potentiellement accès à de larges marchés. Aelis Farma développe également plusieurs nouveaux CB₁-SSi, aujourd'hui au stade de recherche préclinique précoce, qui pourraient offrir des solutions thérapeutiques pour d'autres maladies du cerveau impliquant le récepteur CB₁, tels que les troubles d'hyperactivité avec déficit de l'attention (TDAH), les troubles du spectre autistique, le syndrome de délétion 22q11 (une maladie orpheline associée à l'hyperactivité et à la psychose).

Aelis Farma a développé et exploite une plateforme de Recherche et Développement (R&D), qui permet à la Société de découvrir des candidats-médicaments qui agissent comme des modulateurs spécifiques de la signalisation d'un récepteur cible. La plateforme de R&D d'Aelis Farma est composée de trois constituants majeurs :

- Une bibliothèque de nouvelles molécules originales qui modifient l'activité du récepteur CB₁ d'une manière spécifique et sélective de certaines voies de signalisation de ce récepteur. Cette bibliothèque a déjà généré deux candidats-médicaments qui sont maintenant au stade clinique : AEF0117 pour les troubles liés à la consommation excessive de cannabis et AEF0217 pour les déficits cognitifs. Elle contient également plusieurs nouveaux composés qu'Aelis Farma développe pour traiter d'autres maladies du cerveau qui impliquent le récepteur CB₁.
- Une plateforme de recherche performante composée : i. D'un laboratoire de criblage utilisant des techniques à haut contenu (High Content Screening), qui donne à Aelis Farma les capacités d'identifier les molécules qui agissent comme des inhibiteurs spécifiques de signalisation ; ii. D'une procédure originale de screening multifactorielle, qui évalue en amont la toxicité, la biodisponibilité et la formulation afin de réduire le taux d'attrition du pipeline de développement de médicaments ; iii. De modèles comportementaux innovants qui visent à améliorer la prédiction de l'efficacité thérapeutique chez l'homme.
- Des partenariats structurants avec des partenaires prestigieux nationaux et internationaux qui offrent à Aelis Farma le meilleur environnement pour mettre en œuvre les programmes de l'entreprise.

2.7. Activité des filiales et sociétés contrôlées

La Société ne détient aucune filiale et ne contrôle aucune société.

2.8. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Le programme de développement 2021-2024 de la Société comporte un grand nombre d'études cliniques et précliniques permettant d'avancer les programmes de recherche et d'atteindre l'étape suivante de création de valeur :

- Pour AEF0117 :
 - Une étude clinique de phase 2b aux États-Unis dans les troubles liés à l'usage de cannabis (CUD) qui, conformément aux prévisions, a été initiée au deuxième trimestre 2022 et dont les résultats sont attendus en 2024 ;

- En parallèle sont et seront conduites des études cliniques et précliniques permettant de préparer le passage en étude clinique de phase 3 de AEF0117 ;
- Pour AEF0217 :
 - Le recrutement pour les études cliniques de phase 1 chez les volontaires sains s'est achevé au deuxième trimestre 2022. Les résultats de ces études sont attendus au quatrième trimestre 2022.
 - Il est projeté de démarrer une phase 1/2 au dernier trimestre 2022/premier trimestre 2023, dont les résultats seraient attendus au premier semestre 2023.
 - Elle serait suivie d'une phase 2b, dans les déficits cognitifs observés dans le syndrome de Down (appelé aussi trisomie 21), dont l'initiation est envisagée, en cas de succès de la phase 1/2, au dernier trimestre 2023. La Société analyse aussi l'opportunité d'effectuer une étude clinique supplémentaire en 2023 permettant d'évaluer la potentialité de AEF0217 dans le traitement d'un autre déficit cognitif ;
- Pour le prochain candidat-médicament issu de la plateforme de recherche (programme « Discovery » de la Société) : des études précliniques précoces puis réglementaires permettant de sélectionner la molécule qui pourra entrer en développement et être administrée à l'homme.

Au 30 juin 2022, la Société estime disposer d'une trésorerie suffisante (selon ses prévisions actuelles) afin d'une part, de mener à bien son programme de R&D au moins jusqu'à fin 2024 et d'autre part d'effectuer le remboursement des financements contractés auprès de tiers.

En 2024, la Société pourrait être en mesure de recevoir la somme de 100 millions d'USD correspondant à la redevance liée à l'exercice de l'option du contrat de licence de AEF0117 avec Indivior PLC. La Société pourrait également avoir recours à d'autres financements par augmentation de capital et/ou à des emprunts. Par ailleurs, pour assurer son financement, la Société pourra également compter sur le versement du CIR ainsi que des avances remboursables et subventions qu'elle pourrait solliciter dans le futur comme elle a pu le faire par le passé.

2.9. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

2.9.1. Attribution de BSA et BSPCE

En date du 1^{er} avril 2022, le Conseil d'Administration a fait usage des délégations consenties aux termes des trente-huitième et trente-neuvième résolutions de l'assemblée générale mixte en date du 11 janvier 2022.

Il a ainsi décidé de procéder à l'émission de 5.000 BSA-2022 au profit d'un bénéficiaire dénommé, selon les principaux termes et conditions fixés dans un contrat propre, et 155.500 BSPCE-2022 au profit de bénéficiaires dénommés également selon les principaux termes et conditions d'un contrat propre. Cela équivaut à un montant nominal global de 662€ représentant 1,32% du capital social sur le maximum de 4% autorisé par les délégations.

En date du 1^{er} juillet 2022, 5.000 BSA-2022 et 149.500 BSPCE-2022 ont été attribués. Ils seront évalués et comptabilisés sur le second semestre 2022.

2.9.2. Situation en Ukraine

Le conflit initié en février 2022 entre la Russie et l'Ukraine n'a pas d'impact significatif direct sur l'activité opérationnelle de la Société, celle-ci n'ayant pas de prestataire ou d'opération en cours

dans ces deux pays. A ce stade, la Société analyse les impacts potentiels associés à ce conflit (inflation, hausse des taux,...) mais n'a pas identifié d'incidence majeure sur ses états financiers.

2.10. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

2.10.1. Modification de la valeur nominale unitaire des actions de la Société

L'Assemblée Générale du 11 janvier 2022 a décidé la division par 24 de la valeur nominale unitaire des actions. Elle a ainsi été ramenée de 0,096 euro à 0,004 euro, portant ainsi le nombre d'actions de la Société de 399.698 à 9.592.752.

2.10.2. Introduction en bourse et augmentation de capital

En date du 15 février 2022, la Société a annoncé le succès de son introduction en bourse sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris, réalisée par voie d'une offre à prix ouvert (l'« OPO ») et d'un placement global (le « Placement Global », ensemble avec l'OPO, l'« Offre »). Le prix de l'Offre a été fixé à 14,02 euros par action ordinaire nouvelle. 1.822.794 actions ordinaires ont été allouées dans le cadre de l'Offre, représentant un montant de 25,55 millions d'euros. L'augmentation de capital d'un montant initial de 25 millions d'euros, soit 1.783.167 actions nouvelles, a été portée à environ 25,3 millions d'euros après exercice partiel de l'option de surallocation par émission de 20.691 actions nouvelles additionnelles. Cette dernière augmentation de capital a été réalisée en date du 17 mars 2022, sur décision du Directeur Général agissant dans le cadre de la subdélégation, consentie par le Conseil d'Administration par sa décision en date du 15 février 2022, dans le cadre de la délégation qui lui a été faite par l'Assemblée Générale Mixte du 11 janvier 2022.

Le début de la cotation sur le marché Euronext est intervenu le 18 février 2022, après réalisation de l'augmentation de capital et mise en œuvre du règlement-livraison le 17 février 2022.

Cette introduction en Bourse se traduit de plus par :

- La transformation en actions ordinaires des ABSA B entraînant l'annulation des BSA Ratchet 2017 et 2019 ;
- L'émission, à la date de réalisation de l'introduction en bourse, d'actions ordinaires nouvelles, au résultat de :
 - La conversion des Obligations Convertibles émises précédemment (OC₂₀₁₇ et OC₂₀₁₉), pour des montants respectifs de 700.002 euros et 1.500.022,93 euros en actions ordinaires de la Société. Il a été considéré, de ce fait, que cette conversion n'impactait pas la maturité des OC à la clôture de l'exercice : les OC₂₀₁₇ sont présentées à échéance de moins d'un an et les OC₂₀₁₉ sont présentées à échéance un à cinq ans ;
 - L'exercice de 600 BSA₂₀₁₉, 2 682 BSA₂₀₂₀, 20 BSPCE₂₀₁₇₋₁ et 300 BSPCE_{OCT2020} ;
- L'imputation sur la prime d'émission des coûts liés à la levée de fonds lors de l'introduction en bourse, pour un montant total de 2,3 millions d'euros. Ces frais concernent à la fois les frais en lien direct avec l'augmentation de capital et les frais « mixtes » concernant l'émission d'actions nouvelles et la cotation des actions, répartis au prorata des actions émises sur le total des actions. Les autres frais ont été reconnus en charge sur la période.

2.10.3. Augmentation de capital post introduction en bourse

En date du 17 mars 2022, le Directeur Général a fait usage de la subdélégation qui lui a été consentie par le Conseil d'Administration de la Société le 15 février 2022, faisant lui-même usage des délégations consenties par l'assemblée générale, de procéder à une augmentation de capital.

L'Agent Stabilisateur, agissant au nom et pour le compte des Banques, a décidé l'exercice partiel de l'Option de Surallocation qui lui a été accordée en vue de la souscription de 20.691 Actions Nouvelles représentant environ 1,16% du nombre d'Actions Nouvelles Initiales ainsi qu'il résulte de la notification adressée par l'Agent Stabilisateur à la Société conformément à l'article 2.5 du Contrat de Placement en date du 15 février 2022.

Ainsi, le Directeur Général a décidé de procéder à une augmentation de capital complémentaire en numéraire de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment de ses articles L. 225-135-1, L. 225-138, et R. 225-118, pour un montant nominal de 82,764 euros par émission de 20.691 Actions Nouvelles à souscrire en numéraire au prix unitaire de 14,02 euros (soit 0,004 euro de valeur nominale et 14,016 euros de prime d'émission), identique à celui du prix unitaire des Actions Nouvelles Initiales et à libérer intégralement au moment de la souscription, soit une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) de 290.087,82 euros.

Section 3 - Etats financiers IFRS au 30 juin 2022

ETAT RESUME DU RESULTAT NET

En Keuros	Note	30/06/22	30/06/21
Chiffre d'affaires	3.5.2	1 990	7 921
Autres produits des activités ordinaires	3.5.3	2 261	450
Produits des activités ordinaires		4 251	8 371
Frais de Recherche et Développement	3.5.4	(7 093)	(3 157)
Frais généraux et administratifs	3.5.5	(1 800)	(569)
Résultat opérationnel courant		(4 642)	4 647
Autres charges et produits opérationnels	-	-	-
Résultat opérationnel		(4 642)	4 647
Résultat financier	3.5.6	(5 710)	497
Résultat avant impôt		(10 352)	5 145
Impôts sur les bénéfices	3.5.7	-	(1 365)
Résultat net		(10 352)	3 781
Résultat par action (€/action)	3.5.8	(0,93)	9,46
Résultat dilué par action (€/action)	3.5.8	-	7,56

ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL

En Keuros	30/06/22	30/06/21
Résultat net	(10 352)	3 781
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	40	(4)
Réévaluation du passif net des régimes à prestations définies	40	(4)
Effet d'impôt	-	-
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	916	-
Profit (perte) lié à la juste valeur découlant des instruments de couverture au cours de la période	916	-
Effet d'impôt	-	-
Résultat global	(9 397)	3 777

ETAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE

En Keuros	Note	30/06/22	31/12/21
Immobilisations incorporelles	3.4.1	190	90
Immobilisations corporelles	3.4.1	185	196
Actifs financiers non courants	3.4.1	310	-
Total actifs non courants		686	287
Créances et charges constatées d'avance	3.4.2	4 618	3 299
Stocks		52	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4.3	39 789	24 710
Total actifs courants		44 460	28 027
TOTAL ACTIF		45 145	28 313
Capitaux propres	3.4.4	23 889	899
Engagements envers les employés		78	101
Dettes financières non courantes	3.4.6	3 289	5 254
Produits constatés d'avance non courants	3.4.8	2 328	6 339
Dérivés passifs	3.4.7	-	1 505
Total passifs non courants		5 695	13 199
Dettes financières courantes	3.4.6	965	1 158
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.4.8	2 900	2 243
Dettes fiscales et sociales	3.4.8	406	469
Dette d'impôt exigible	3.4.8	-	-
Produits constatés d'avance courants	3.4.8	11 290	10 346
Total passifs courants		15 561	14 216
TOTAL PASSIF		45 145	28 313

RESUME DES FLUX DE TRESORERIE

En Keuros	Note	30/06/22	30/06/21
Résultat net		(10 352)	3 781
(+) Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		34	16
(+) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	3.4.5	41	183
(+) Charge liée aux indemnités de fin de carrière		16	12
(+) Neutralisation de l'impact du retraitement des subventions publiques sur le résultat net		-	38
(+) Reclassement des produits et charges d'intérêts	3.5.6	22	(511)
(+) Variation de la juste valeur des instruments financiers	3.5.6	5 688	-
(+) Charge d'impôt sur le résultat	3.5.7	-	1 364
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts sur le résultat		(4 550)	4 883
Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)		(2 881)	19 515
(-) CIR et impôts sociétés de l'exercice		(946)	(130)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(8 377)	24 268
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(123)	(3)
Intérêts financiers reçus sur placement		2	0
Flux net provenant des investissements		(122)	(2)
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations	3.4.4	25 544	-
Frais relatifs à l'augmentation de capital	3.4.4	(2 289)	-
Souscription de BSA		-	22
Remboursement d'avances et de prêts à l'innovation	3.4.6	(70)	(70)
Remboursement de la dette sur obligations locatives	3.4.6	(13)	(12)
Remboursements d'emprunts bancaires		-	(63)
Intérêts financiers bruts versés	3.4.6	(29)	(20)
Autres flux de financement	3.4.6	(500)	-
Flux net provenant du financement		22 644	(143)
Effet des variations du cours de change	3.5.6	933	598
Variation de trésorerie		15 078	24 721
Trésorerie d'ouverture		24 710	4 538
Trésorerie de clôture		39 789	29 258

ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

En Keuros	Capital social	Primes liées au capital	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Ré-serves	Résultat	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/20	4	935	(22)	-	638	(2 266)	(711)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	574	574
Autres éléments du résultat global	-	-	525	-	-	-	525
Résultat global	-	-	525	-	-	574	1 099
Augmentation de capital nette de frais	-	35	-	-	-	-	35
Paie ment en actions	-	-	-	-	443	-	443
Autres	-	-	-	-	34	-	34
Affectation du résultat N-1	-	(935)	-	-	(1 849)	2 784	-
Capitaux propres au 31/12/21	4	35	503	-	(734)	1 092	899
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(10 352)	(10 352)
Autres éléments du résultat global	-	-	955	-	-	-	955
Résultat global	-	-	955	-	-	(10 352)	(9 396)
Augmentation de capital nette de frais	46	32 503	-	-	-	-	32 549
Actions propres	-	-	-	(190)	-	-	(190)
Paie ment en actions	-	-	-	-	41	-	41
Autres	-	-	-	-	(15)	-	(15)
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	3 356	(3 356)	-
Capitaux propres au 30/06/22	50	32 538	1 458	(190)	2 649	(12 615)	23 889

3.1. Informations générales

En date d'établissement de ces comptes, la société anonyme Aelis Farma (ci-après « Aelis Farma » ou « la Société »), constituée en octobre 2013, est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est situé à Bordeaux (33000) au 146, rue Léo Saignat, et inscrite au RCS de Bordeaux (France) sous le numéro 797 707 627. Aelis Farma était une société par actions simplifiée jusqu'à l'Assemblée Générale du 11 janvier 2022, qui a acté sa transformation en société anonyme à conseil d'administration.

Aelis Farma est une société de biotechnologies spécialisée dans la recherche et le développement de traitements contre des maladies du cerveau.

Précisons que la Société n'a, depuis sa création, pris le contrôle d'aucune autre entité au sens de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés ». Les présents états financiers ne sont donc pas des états financiers consolidés mais bien des états financiers individuels de la société Aelis Farma uniquement.

Le 23/09/2022, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers résumés en normes IFRS de la période semestrielle close au 30/06/2022.

3.2. Faits marquants de la période

Transformation en S.A. à conseil d'administration

L'Assemblée Générale du 11 janvier 2022 a entériné la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, ladite transformation prenant effet le même jour.

Modification de la valeur nominale unitaire des actions de la Société

L'Assemblée Générale du 11 janvier 2022 a décidé la division par 24 de la valeur nominale unitaire des actions. Elle a ainsi été ramenée de 0,096€ à 0,004€, portant ainsi le nombre d'actions de la Société de 399.698 à 9.592.752.

Introduction en bourse et augmentation de capital

En date du 15 février 2022, la Société a annoncé le succès de son introduction en bourse sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris, réalisée par voie d'une offre à prix ouvert (l'« OPO ») et d'un placement global (le « Placement Global », ensemble avec l'OPO, l'« Offre »).

Le prix de l'Offre a été fixé à 14,02 € par action ordinaire nouvelle. 1.822.794 actions ordinaires ont été allouées dans le cadre de l'Offre, représentant un montant de 25,55 millions d'euros. L'augmentation de capital d'un montant initial de 25 millions d'euros, soit 1.783.167 actions nouvelles, a été portée à environ 25,3 millions d'euros après exercice partiel de l'option de surallocation par émission de 20.691 actions nouvelles additionnelles. Cette dernière augmentation de capital a été réalisée en date du 17 mars 2022, sur décision du Directeur Général agissant dans le cadre de la subdélégation, consentie par le Conseil d'Administration par sa décision en date du 15 février 2022, dans le cadre de la délégation qui lui a été faite par l'Assemblée Générale Mixte du 11 janvier 2022.

Le début de la cotation sur le marché Euronext est intervenu le 18 février 2022, après finalisation de l'augmentation de capital et mise en œuvre du règlement-livraison le 17 février 2022.

Conversion des Obligations Convertibles (OC₂₀₁₇ et OC₂₀₁₉) en actions ordinaires

Concomitamment à l'introduction en bourse, les Obligations Convertibles émises précédemment (OC₂₀₁₇ et OC₂₀₁₉) ont été converties en actions ordinaires de la Société. Les impacts comptables associés à cette opération sont les suivants :

- OCA 2017 :
 - La dette initiale a été convertie pour un montant total de 700.002 euros, représentant 357.600 actions nouvelles, de valeur nominale totale de 1.430 euros et incluant une prime d'émission d'un montant total de 698.572 euros.
 - La charge restant à amortir, pour 14,6 K euros à la date de conversion, a ainsi été prélevée sur les réserves consolidées. L'impact sur le résultat financier de la période s'établit à 2,2 Keuros, correspondant au montant des intérêts résiduels jusqu'à la date de conversion.
- OCABSA 2019 :
 - La dette initiale a été convertie pour un montant total de 1.500.022,93 euros, représentant 612.984 actions nouvelles, de valeur nominale totale de 2.452 euros et incluant une prime d'émission d'un montant total de 1.497.571 euros.
 - La juste valeur de l'option de conversion, considérée comme un dérivé incorporé au contrat, a été évaluée à un montant total de 8.594 Keuros, compte tenu de la valeur de marché de l'action lors de l'introduction en bourse, soit 14,02€. La différence entre la juste valeur ainsi déterminée à la date d'introduction et la valeur initiale de la dette, soit 7.094 Keuros, a été imputée dans les capitaux propres, sur la prime d'émission.
 - L'impact sur le résultat financier de la période s'établit à 5.686 Keuros et correspond à :
 - La charge restant à amortir, additionnée du montant des intérêts dus jusqu'à la date de conversion, pour un total de 97 Keuros,

- La différence entre l'évaluation de la juste valeur de l'option de conversion de l'OCABSA, déterminée par rapport au prix de l'action lors de l'introduction en bourse, et la valeur de la dette, pour un total de 5.589 Keuros.

Imputation sur la prime d'émission des coûts liés à l'opération sur le capital

Conformément à la norme IAS 32, les frais externes encourus en lien avec l'augmentation de capital lors de l'introduction en bourse ont fait l'objet d'une analyse permettant de déterminer :

- Les frais en lien direct avec l'augmentation de capital et l'émission d'actions nouvelles : ces frais ont été intégralement imputés sur la prime d'émission,
- Les frais « mixtes » concernant à la fois l'émission d'actions nouvelles et la cotation des actions : ces frais ont été imputés sur la prime d'émission proportionnellement à la part des actions nouvelles émises sur le nombre total des actions après émission.
- Les frais non directement liés : ces frais ont été comptabilisés en charges de l'exercice.

Ainsi, au 30 juin 2022, les coûts imputés sur la prime d'émission s'élèvent à 2.289 Keuros.

Les frais en lien uniquement avec la cotation des actions « anciennes » et les frais non directement liés de la Société ont été comptabilisés en charge pour un montant total de 700 Keuros.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Natixis ODDO-BHF

En date du 18 mars 2022, la Société a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Natixis ODDO BHF SCA en mettant à disposition la somme de 500.000 euros. L'objectif de ce contrat est d'assurer l'animation et la liquidité des titres, conformément aux prescriptions du paragraphe 1 de l'article 4 de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021.

Dans le cadre ce contrat, les actions détenues par la Société ainsi que les résultats dégagés sur l'achat ou la vente des actions propres sont reclassés dans les capitaux propres. La partie trésorerie de ce contrat est classée en « Actifs financiers non courants ».

Au cours du premier semestre 2022, la Société a, par l'intermédiaire de Natixis ODDO BHF :

- Acheté 17.189 titres pour un montant total de 221.390 euros,
- Vendu 2.455 titres pour un montant total de 31.511 euros.

Au 30 juin 2022, la Société détenait dans le cadre de ce contrat 14 734 actions, soit 0,12% du capital.

3.3. Règles et méthodes comptables générales

3.3.1. Référentiel applicable

Les états financiers de la Société ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Ce référentiel normatif est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les présents états financiers semestriels résumés au 30 juin 2022 ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans les états financiers semestriels sont similaires à celles utilisées par la

Société dans les états financiers au 31 décembre 2021, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, appliquées depuis le 1er janvier 2022 :

- Amendements à IAS 16 : « Immobilisations corporelles - produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à IAS 37 : « Contrats déficitaires - Coûts à retenir lors de l'exécution du contrat » ;
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2018 – 2020 ».

Ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes semestriels résumés clos au 30 juin 2022.

Pour le premier semestre 2022, la Société n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement. Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 1^{er} janvier 2023 pouvant avoir un impact sur les comptes la Société sont les suivants :

- IFRS 17 : Contrats d'assurance ;
- Amendements à IFRS 17 : Première application d'IFRS17 et d'IFRS9 – informations comparatives ;
- Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements à IAS 8 : « Définition des estimations comptables » ;
- Amendements à IAS 12 : impôt différé lié à des actifs et passifs découlant d'une transaction unique.

3.3.2. Principes spécifiques aux états financiers semestriels

Pour préparer les présents états financiers semestriels résumés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués dans le cadre de la préparation des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les modalités de détermination du chiffre d'affaires font l'objet d'estimations pour allouer les 30 millions d'USD de paiement d'avance (droit d'option) reçus entre les deux obligations de performance au 30 juin 2022. Les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2021 et sont détaillées en Section 3.5.2. « Chiffre d'affaires ».

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

La Société est structurellement déficitaire depuis sa création, à l'exception de l'exercice 2021 à la suite de la signature du contrat d'option de licence. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 39,8 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 29,2 millions d'euros au 30 juin 2021, traduisant le financement généré par l'augmentation de capital lors de l'introduction en bourse de la Société au premier semestre 2022.

Les phases ultérieures de développement des candidats-médicaments de la Société vont nécessiter des besoins de financement importants. Compte tenu de ses plans actuels de développement, la Société estime que la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle disposait au 30 juin

2022, soit 39,8 millions d'euros, lui permettront de couvrir ses besoins de trésorerie au-delà des douze mois suivant le dépôt de son prochain Document d'Enregistrement Universel.

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'élaboration des comptes au 30 juin 2022.

En outre, les activités de la Société n'admettent pas de caractère saisonnier ou cyclique.

Sauf indication contraire, les données financières sont présentées en milliers d'euros sans décimale, l'euro étant la monnaie de présentation de la Société.

3.4. Notes relatives à l'état de la situation financière

3.4.1. Actifs non courants

ACTIFS NON COURANTS

En Keuros	30/06/22	31/12/21
Immobilisations incorporelles	190	90
Immobilisations corporelles	185	196
Actifs financiers non courants	310	-
Total actifs non courants	686	287

L'augmentation des immobilisations incorporelles de 100 Keuros correspond à l'activation d'une redevance versée par la Société aux propriétaires des brevets lors du franchissement d'une étape technique.

Les actifs financiers non courants sont constitués du solde espèce du contrat de liquidité.

La Société n'a relevé aucun indice de perte de valeur des actifs immobilisés (corporels ou incorporels).

3.4.2. Créances et charges constatées d'avance

CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En Keuros	30/06/22	31/12/21
Créances fiscales	317	368
Charges constatées d'avance	1 710	1 607
Crédit d'impôt recherche	1 821	891
Subventions à recevoir	698	352
Autres	72	81
Total autres actifs courants	4 618	3 299

Les autres actifs courants incluent principalement :

- Les charges constatées d'avance pour 1.710 Keuros,
- La créance de CIR 2022 pour 837 K euros et la créance de CIR 2021 nette de l'IS pour 984 Keuros,
- Les créances de TVA déductibles pour 304 Keuros,
- Les subventions à recevoir pour 698 Keuros.

3.4.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En Keuros	30/06/22	31/12/21
Disponibilités	39 789	24 710
Sous-total trésorerie et équivalents de trésorerie	39 789	24 710
Concours bancaires	-	-
Trésorerie nette	39 789	24 710

L'augmentation de la trésorerie s'explique principalement par l'augmentation de capital lors de l'introduction en bourse de la Société, réalisée au cours du premier semestre 2022.

3.4.4. Capital social et prime d'émission

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ET DES PRIMES D'EMISSION

En euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital
Au 31 décembre 2021	399 698	3 997	35 049
Division du nominal de l'action par 24	9 193 054	34 734	-34 734
Actions émises au cours de l'exercice – exercice BSA/BSPCE	133 968	536	253 465
Actions émises au cours de l'exercice – conversion OC	970 584	3 882	9 290 066
Actions émises au cours de l'exercice – introduction en bourse	1 803 858	7 215	22 994 087
30 juin 2022	12 501 192	50 005	32 538 293

Au 30 juin 2022, le capital de la Société est constitué de 12.501.192 actions résultantes :

- De la division du nominal de l'action par 24 : préalablement à l'introduction en bourse, le capital de la Société était donc constitué de 9.592.752 actions ;
- De l'exercice de 600 BSA₂₀₁₉, 2682 BSA₂₀₂₀, 20 BSPCE₂₀₁₇₋₁ et 300 BSPCE_{OCT2020} représentant 133.968 actions nouvelles ;
- De la conversion de 249 OC₂₀₁₇ et 25.541 OC₂₀₁₉ représentant 970.584 actions nouvelles;
- De l'introduction en bourse et de l'exercice de l'option de surallocation, représentant 1.803.853 actions nouvelles.

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours du premier semestre 2022.

3.4.5. Paiements fondés sur des actions

3.4.5.1. Détail des plans

CARACTERISTIQUES DES PLANS BENEFICIANT DE L'EXEMPTION IFRS1

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans bénéficiant de l'exemption IFRS 1			
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Prix d'exercice	Période maximum d'acquisition en année
BSA	19/12/13	355	31/12/23	400,00 €	immédiatement
TOTAL		355			

CARACTERISTIQUES DES PLANS ET HYPOTHESES DE VALORISATION DES PLANS

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans							Valorisation initiale du plan en Keuros (1)
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Prix d'exercice	Période maximum d'acquisition en années	Valeur de l'action sous-jacente (en euros)	Volatilité	Taux sans risque	
BSA 2017	27/06/18	800	20/12/27	46,98 €	4 ans	46,98 €	73,16 %	0,74 %	2
BSA 2018	18/12/18	150	20/12/27	46,98 €	immédiat	46,98 €	73,16 %	0,74 %	-
BSA 2019	19/03/19	600	20/12/27	46,98 €	4 ans	56,66 €	61,80 %	0,71 %	10
BSA 2020	23/10/20	2 400	23/10/30	58,73 €	4 ans	58,73 €	62,07 %	-0,10 %	35
BSA 2021	29/04/21	1 500	21/10/30	58,73 €	4 ans	173,77 €	45,63 %	-0,19 %	160
BSPCE *	13/06/17	40	13/06/23	25,34 €	2,5 ans	40,04 €	61,07 %	0,62 %	68
BSPCE 2017	27/06/18	15 000	20/12/17	46,98 €	4 ans	46,98 €	73,16 %	0,74 %	92
BSPCE 2019	04/03/19	9 400	20/12/27	46,98 €	4 ans	56,66 €	61,80 %	0,71 %	159
BSPCE 02.2020	21/02/20	6 200	20/12/27	58,73 €	4 ans	58,73 €	62,07 %	-0,10 %	125
BSPCE 10.2020	21/10/20	4 400	20/12/27	58,73 €	4 ans	58,73 €	62,07 %	-0,10 %	72
BSPCE 2021	29/04/21	1 789	21/10/30	58,73 €	4 ans	173,77 €	45,63 %	-0,19 %	179
TOTAL		42.279							904

(*) montants exprimés après changement de Parité du capital

(1) Modèle Black & Scholes

EVOLUTION DU NOMBRE DE BONS EN CIRCULATION

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/21	Attribués	Exercés	Caducs	30/06/22	
BSA	19/12/13	315	-	-	-	315	756 000
BSA 2017	27/06/18	800	-	-	-	800	19 200
BSA 2018	18/12/18	150	-	-	-	150	3 600
BSA 2019	19/03/19	600	-	(600)	-	-	-
BSA 2020	23/10/20	2 400	-	(1 400)	-	1 000	24 000
BSA 2021	29/04/21	1 282	-	(1 282)	-	-	-
BSPCE	13/06/17	20	-	(20)	-	-	-
BSPCE 2017	27/06/18	15 000	-	-	-	15 000	360 000
BSPCE 2019	04/03/19	3 917	-	-	-	3 917	94 008
BSPCE 02.2020	21/02/20	6 200	-	-	-	6 200	148 800
BSPCE 10.2020	21/10/20	4 400	-	(300)	-	4 100	98 400
BSPCE 2021	29/04/21	1 789	-	-	-	1 789	42 936
TOTAL		36 873	-	(3 602)	-	33 271	1 546 944

EVOLUTION DU NOMBRE DE BONS EN CIRCULATION

Bons en circulation	30/06/22		31/12/21	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice
En circulation à l'ouverture	36 873	55,11 €	33 802	54,78 €
Déchues pendant la période	0	0 €	0	0 €
Exercées pendant la période	(3 602)	56,59 €	(218)	58,73 €
Attribuées pendant la période	0	0 €	3 289	58,73 €
En circulation à la clôture	33 271	54,94 €	36 873	55,11 €
Exercable à la clôture	29 018	54,39 €	28 632	54,13 €

La charge de paiements fondés sur des actions comptabilisée en charges de personnel inclut les montant suivants :

CHARGE DE PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

En Keuros	30/06/22	30/06/21
BSA 2017	-	0
BSA 2018	-	-
BSA 2019	0	2
BSA 2020	3	15
BSA 2021	20	20
BSPCE	-	-
BSPCE 2017	-	4
BSPCE 2019	-	-

BSPCE 02.2020	5	30
BSPCE 10.2020	3	20
BSPCE 2021	11	92
Paiements fondés sur des actions	41	183

Compte tenu de l'introduction en bourse de la Société, la période d'acquisition des droits relative aux différents instruments de paiements fondés sur des actions avait été revue sur l'exercice 2021. Cela avait eu pour conséquence l'accélération du rythme de reconnaissance de la charge liée sur l'exercice clos le 31/12/21. Au cours du premier semestre 2022, a été reconnue la part résiduelle de la charge associée aux plans de BSA et BSPCE historiques.

3.4.6. Financement et instruments financiers

ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

En Keuros	30/06/22	31/12/21
Emprunts obligataires non courants	-	1 403
Dettes bancaires	1 622	1 858
Dettes locatives	-	-
Avances remboursables	1 668	1 958
Dérivés passifs	-	1 505
Intérêts courus	-	34
Sous-total autres passifs financiers non courants	3 290	6 759
Emprunts obligataires courants	-	683
Dettes bancaires	428	192
Avances remboursables	525	260
Dettes locatives	8	21
Intérêts courus	2	2
Sous-total autres passifs financiers courants	964	1 158
Endettement financier brut	4 254	7 917

La variation de l'endettement financier brut au cours du premier semestre 2022 s'explique essentiellement par la conversion en capital de la dette obligataire à court terme (OC₂₀₁₇) et long terme (OC₂₀₁₉), ainsi que du dérivé passif, liée à la conversion des obligations lors de l'introduction en bourse de la Société.

DETTES FINANCIERES

En Keuros	30/06/22	31/12/21
A moins d'un an	964	1 158
Entre 1 et 5 ans	3 086	6 433
A plus de 5 ans	204	326
Total	4 254	7 917

DETTES LOCATIVES

En Keuros	30/06/22	31/12/21
A moins d'un an	8	21
Entre 1 et 5 ans	-	-
A plus de 5 ans	-	-
Total	8	21

DETTES FINANCIERES HORS DETTES LOCATIVES

En Keuros	30/06/22	31/12/21
A moins d'un an	955	1 137
Entre 1 et 5 ans	3 086	6 433
A plus de 5 ans	204	326
Total	4 245	7 896

Réconciliation des variations de l'endettement financier brut avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement

La variation des emprunts et des dettes financières peut s'analyser comme suit :

VARIATION DE L'ENDETTEMENT

En Keuros	30/06/22	31/12/21
Solde à l'ouverture	7 917	6 336
Souscription d'emprunts	-	429
Remboursements d'emprunts	(70)	(203)
Remboursement des dettes de loyer	(13)	(25)
Intérêts financiers payés	(29)	(55)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement par les dettes financières	(111)	146
Coût de l'endettement financier	73	152
Variation des dérivés	(1 505)	1 283
Conversion des obligations convertibles	(2 120)	-
Solde à la clôture	4 254	7 917

3.4.7. Actifs et passifs financiers

VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS PAR NIVEAU DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

En Keuros	30/06/22						31/12/21
	Hiéarchie de juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Instrument financier au coût amorti	Valeur comptable
Autres actifs financiers non courants	Niveau 1	310	310	-	-	310	-
Créances	Niveau 3	1 072	1 072	-	-	1 072	800
Autres actifs financiers courants	Niveau 3	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	39 789	39 789	39 789	-	-	24 710
Total actifs financiers	-	41 171	41 171	39 789	0	1 382	25 510
Dettes bancaires - non courants	Niveau 3	3 289	3 289	-	-	3 289	5 254
Dérivés passifs	Niveau 1	0	0	0	-	-	1 505
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 3	2 900	2 900	-	-	2 900	2 243
Dettes bancaires - courants et trésorerie passive	Niveau 3	965	965	-	-	965	1 158
Autres dettes	Niveau 3	406	406	-	-	406	469
Total passifs financiers	-	7 560	7 560	0	0	7 560	10 629

3.4.8. Autres passifs courants et non courants

AUTRES PASSIFS

En Keuros	30/06/22	31/12/21
Passifs sur contrats non courants	2 328	6 339
Sous-total autres passifs non courants	2 328	6 339
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 900	2 243
Dettes sociales	341	344
Dettes fiscales	65	125
Autres	-	-
Passifs sur contrats courants	11 290	10 346
Sous-total autres passifs courants	14 596	13 058
Total autres passifs	16 924	19 397

Les passifs sur contrats courants et non courants se composent essentiellement de la part du revenu Indivior PLC correspondant aux obligations de performance de recherche décrite dans la partie 3.5.2 Chiffre d'affaires. Elle est reconnue à l'avancement par les coûts pendant l'exécution de la phase 2b du programme AEF0117 depuis le 2^{ème} semestre 2021 et jusqu'en 2023.

La hausse des dettes fournisseurs provient notamment du lancement de l'étude clinique de phase 2b de AEF0117 aux Etats-Unis.

3.5. Notes relatives à l'état du résultat net

3.5.1. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante distincte de l'entité qui est engagée dans la fourniture de produits et services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

La Société n'opère que sur un seul segment opérationnel correspondant à la recherche et au développement de traitements contre des maladies du cerveau. Les actifs, les passifs et la perte opérationnelle présentée dans les états financiers sont relatifs aux activités de la Société localisée en France.

3.5.2. Chiffre d'affaires

En juin 2021, la Société avait conclu un contrat d'option de sous-licence de AEF0117 avec le groupe leader dans le traitement des addictions, Indivior PLC, par lequel Aelis Farma a consenti une option pour une sous-licence exclusive sur les familles de brevets EP12194704.8 et EP18305177.0 et sur le savoir-faire associé. Ce contrat permet à Indivior PLC d'exploiter dans le monde entier un produit pharmaceutique comprenant le composé AEF0117 ou certains autres dérivés de prénolone visés par ces familles de brevets, dans les troubles liés à la consommation de cannabis, les addictions et d'autres comportements compulsifs.

Les rémunérations pour Aelis sont les suivantes :

- A la signature du contrat, la Société a reçu un paiement forfaitaire de 30 millions d'USD (droit d'option) ;
- Si l'option est exercée par Indivior PLC, la Société recevra un second paiement forfaitaire de 100 millions d'USD (droit de licence) ;
- Des paiements conditionnels en fonction d'étapes d'avancement techniques puis commerciales pouvant aller jusqu'à 340 millions d'USD ;
- Des royalties de 12 à 20% sur les ventes aux tiers si le projet aboutit à la commercialisation du candidat médicament.

Les principes comptables appliqués aux revenus issus de ces contrats sont issus de la norme IFRS 15. L'analyse détaillée du contrat a permis l'identification de deux obligations de performance au sein de ce contrat durant la durée de l'option :

- 1 : La communication des données relatives à la réalisation de l'étude de phase 2b et une étude de toxicité, pendant la période de l'option, pour laquelle Aelis Farma doit engager ses meilleurs efforts, et dont les données complémentaires permettront à Indivior PLC d'exercer l'option. Le revenu a été alloué à cette obligation de performance en projetant les coûts futurs relatifs à la réalisation de la phase 2b, incluant les coûts directs de sous-traitance, les coûts directs des équipes affectées à la réalisation de ces études et une quote-part des coûts indirects de structure, ainsi qu'une marge afin de rémunérer la prestation ainsi réalisée.
- 2 : La sous-licence consentie à Indivior PLC avec droit de retour, impliquant la mise à disposition, en date de signature du contrat, de l'information relative au programme de

Recherche et Développement élaborée depuis l'origine du projet. Selon la méthode résiduelle, le revenu lié à cette obligation de performance est évalué comme la différence entre le montant total reçu de 30 millions d'USD et le revenu associé à l'obligation 1. Il est reconnu en chiffre d'affaires à la signature du contrat.

Ainsi, la reconnaissance du revenu d'option de 30 millions d'USD, soit 24.616 Keuros, suit le calendrier suivant :

- A signature du contrat, en juin 2021 : 7.921 Keuros
- Et, pour le solde, soit 16.695 Keuros, au fur et à mesure de la reconnaissance des coûts afférents à la réalisation de l'étude de phase 2b et à l'étude de toxicité, soit à partir du 2^e semestre 2021 pour les phases préparatoires, et jusqu'à l'obtention des résultats prévue au premier semestre 2024. Au 2^e semestre 2021, 1.154 Keuros supplémentaires avaient été ainsi reconnus.

Au 1^{er} semestre 2022, compte tenu de l'avancement des coûts, 1.990 Keuros supplémentaires ont été reconnus en chiffre d'affaires.

CHIFFRE D'AFFAIRES

En Keuros	30/06/22	30/06/21
Ventes de services	1 990	7 921
Total chiffre d'affaires	1 990	7 921

3.5.3. Autres produits des activités ordinaires

VENTILATION DES AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

En Keuros	30/06/22	30/06/21
Crédit d'Impôt Recherche	837	278
Subventions rapportées au résultat	1 424	172
Impact IAS20 (aides publiques)	-	-
Autres	-	-
Autres produits des activités ordinaires	2 261	450

3.5.4. Frais de Recherche et Développement

VENTILATION DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En Keuros	30/06/22	30/06/21
Autres achats et charges externes	(5 989)	(474)
Charges de personnel	(1 045)	(866)
Propriété intellectuelle	(58)	(1 817)
Frais de Recherche et Développement	(7 093)	(3 157)

L'augmentation des autres achats et charges externes au 30 juin 2022 s'explique principalement par le démarrage de l'étude de phase 2b de AEF0117 et par les activités de production pharmaceutique (CMC) tant pour AEF0117 que pour AEF0217.

Au 30 juin 2021, les redevances de licence correspondaient notamment à un versement d'un montant de 1,2 million d'euros dans le cadre du contrat par lequel l'INSERM et l'Université de Bordeaux

licencient à la Société le brevet de AEF0117. Ce versement était lié à l'encaissement d'un premier montant forfaitaire de 30 millions d'USD d'option de licence du contrat d'option de licence avec Indivior PLC.

3.5.5. Frais généraux et administratifs

VENTILATION DES FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

En Keuros	30/06/22	30/06/21
Charges de personnel	(673)	(318)
Autres achats et charges externes	(1 127)	(251)
Divers	-	0
Frais généraux et administratifs	(1 800)	(569)

La hausse des charges de personnel s'explique d'une part par la croissance des effectifs, à période équivalente, et d'autre part par les primes versées en lien avec l'introduction en bourse de la Société.

Les autres achats et charges externes comprennent notamment les coûts liés à la cotation des actions de la Société, ayant fait l'objet d'une analyse selon IAS 32 (voir partie 3.2 – Faits marquants de la période).

3.5.6. Résultat financier

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En Keuros	30/06/22	30/06/21
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2	(1)
Charges d'intérêts sur emprunts	(39)	(75)
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(0)	(1)
Total coût de l'endettement financier net	(38)	(77)

Au 30 juin 2022, les charges d'intérêts sur emprunts comprennent la reprise des intérêts courus non échus, relatifs aux obligations convertibles, devenus sans objet à la suite de la conversion des obligations.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En Keuros	30/06/22	30/06/21
Gains (pertes) de change	17	624
Variations de la juste valeur des instruments financiers	(5 688)	(50)
Amortissements des frais d'émission de la dette	-	-
Coût financier net lié à l'actualisation des provisions pour retraites	(0)	(0)
Total autres produits et charges financiers	(5 672)	574

Le résultat financier du premier semestre 2022 est essentiellement constitué de l'impact, non cash, de la conversion des emprunts obligataires déterminé en application des normes IFRS relatives aux instruments financiers et décrit dans la partie 3.2 – Faits marquants de la période.

Au 30 juin 2021, le résultat financier était principalement composé d'effets de change, notamment dans le cadre de la réception du paiement d'avance de 30 millions d'USD dans le cadre du contrat d'option de licence conclu avec Indivior PLC.

3.5.7. Impôt sur le résultat

IMPOTS SUR LES BENEFICES

En Keuros	30/06/22	30/06/21
Impôt courant	-	(409)
Impôts différés	-	(956)
Total impôts sur les bénéfices	-	(1 365)

L'impôt courant comptabilisé au premier semestre 2021 était relatif au résultat bénéficiaire de la période.

3.5.8. Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION

Composantes du calcul	30/06/22	30/06/21
Résultat net (euros)	(10 351 923)	3 780 893
Nombre moyen pondéré d'actions émises	11 079 356	399 480
Résultat de base par action (euros /action)	(0,93)	9,46

RESULTAT DILUE PAR ACTION

Composantes du calcul	30/06/22	30/06/21
Résultat net (euros)	(10 351 923)	3 780 893
Nombre moyen pondéré d'actions émises	11 079 356	399 480
Actions potentielles dilutives	-	107 976
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	-	507 456
Résultat dilué par action (euros /action)	(0,93)	7,56

3.6. Note relative au tableau de flux de trésorerie

Au 30 juin 2022, la trésorerie et équivalent de trésorerie s'élevait à 39.789 Keuros en augmentation de 15.079 Keuros par rapport au 31 décembre 2021. Cette augmentation de notre excédent net de trésorerie est principalement liée à l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris le 18 février 2022, qui a généré 23.255 Keuros, net des frais relatifs à l'augmentation de capital.

3.7. Transactions avec les parties liées

Le Conseil d'Administration du 31 janvier 2022 a décidé la poursuite du contrat de consulting avec la société Thomas Conseil SPRL., dont M. François Thomas est le président, et censeur du Conseil

d'Administration de la Société. L'objet du contrat est de fournir une assistance à la Société en matière de recherche de financements, et une assistance à la négociation.

3.8. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est susceptible d'affecter les évaluations retenues dans les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2022.

Le 1^{er} juillet 2022, la Société a mis en œuvre la décision du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2022, d'attribuer des BSA et BSPCE aux catégories de bénéficiaires autorisés.

3.9. Engagements hors bilan

La Société n'a pas donné ou reçu de nouveaux engagements hors bilan au cours du semestre.

Section 4 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels établis selon le référentiel IFRS

Aelis Farma

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Aelis Farma, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire

Vérification spécifique

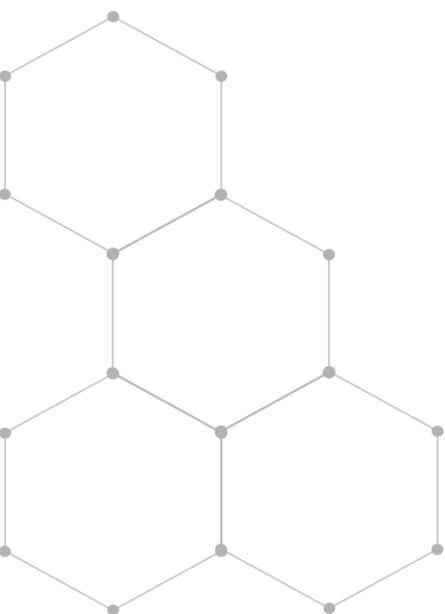
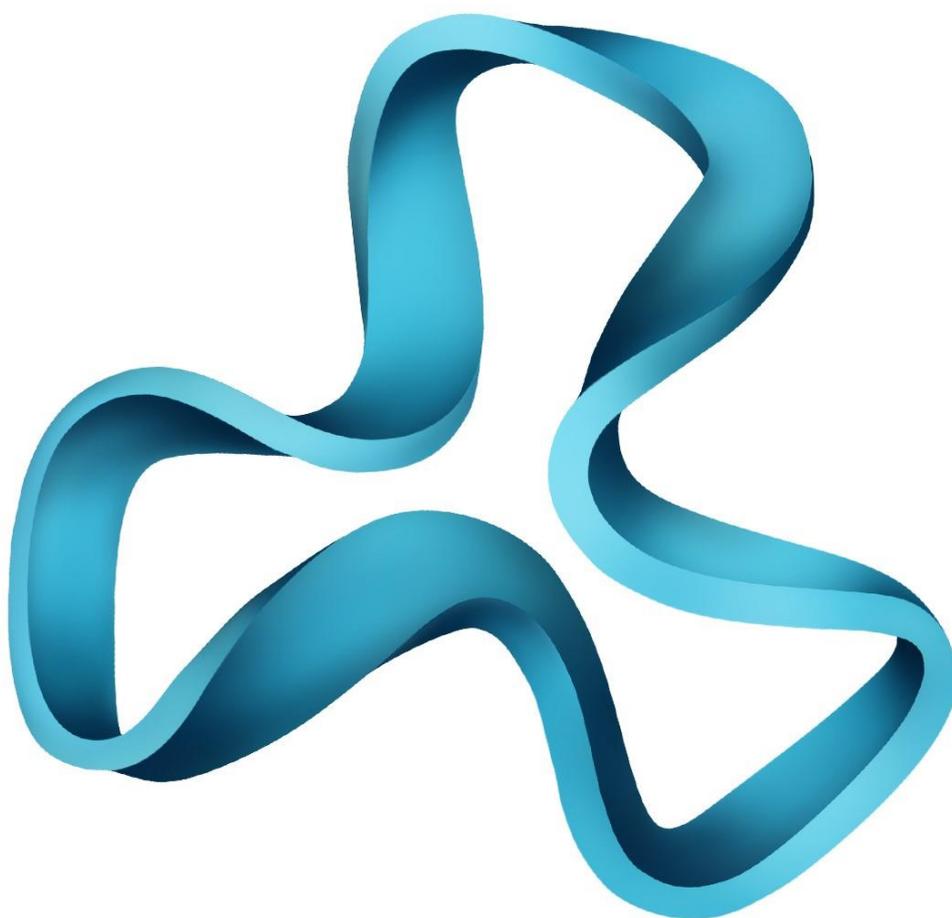
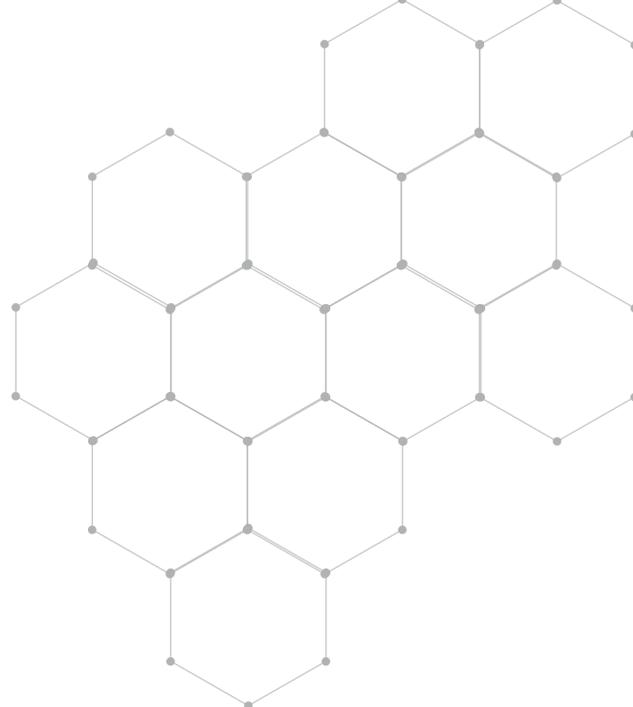
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Bordeaux, le 26 septembre 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Laurent Chapoulaud



Aelis Farma

Neurocentre Magendie
146, rue Léo Saignat
33 077 Bordeaux, France
Office : + 33 5 57 57 37 70
contact@aelisfarma.com